

1102

Mardi 24 juin 1952.

Fabrication de matériel
de guerre pour les USA.

Département militaire. Proposition du 31 mai 1952 (v.annexe).
Département de l'économie publique. Rapport-joint du
14 juin 1952 (v.annexe).
Département politique. Rapport-joint du 16 juin 1952
(voir annexe).

Après discussion, le Conseil

d é c i d e :

1. La Werkzeugmaschinenfabrik Oerlikon, Bührle & Co, Zurich, est invitée à réduire sensiblement le volume de la fabrication de roquettes 8 cm destinées à l'armée de l'air des Etats-Unis d'Amérique et à espacer les délais de livraison.
2. L'attitude du Conseil fédéral quant à l'autorisation de fabriquer est réservée jusqu'au moment où une nouvelle demande, modifiée en conséquence, lui sera présentée.
3. Au lieu d'une communication écrite de cette décision, le chef du département politique est chargé de renseigner verbalement M. Bührle sur la manière de voir du Conseil fédéral.

Extrait du procès-verbal au département militaire (4),
au département politique et au département de l'économie
publique.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

F Weber.